

LES AIDES POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT

◆ **L'OPAH** L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat du Pays de la Châtre en Berry permet d'accompagner financièrement les propriétaires occupants et bailleurs du parc privé du territoire, dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement. Une animatrice est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement pour constituer le dossier :

**CONTACTER : Madame PERES au 02 54 62 16 11
ou le secrétariat du Pays au 02 54 62 00 72**

Les conditions principales à remplir pour bénéficier des aides financières :

Vous habitez dans le logement dont vous êtes propriétaire et :

- vous ne dépassez pas un certain niveau de ressources
- votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide
- vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans
- vous devez déposer votre dossier de demande d'aide avant de commencer vos travaux
- vous devez faire appel à un professionnel pour réaliser vos travaux
- si vous êtes propriétaire bailleur vous devez conventionner le logement pendant un minimum de 9 ans

Information sur le site de l'ANAH (Agence Nationale de L'habitat):

CLIQUER : <http://www.anah.fr/les-aides/vous-etes-propretaire-occupant/>

CLIQUER : <http://www.anah.fr/les-aides/vous-etes-propretaire-bailleur/>

◆ **HABITER MIEUX** : Habiter mieux c'est une aide financière pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer le montant de vos factures.

Cette aide financière est composée :

- **de l'aide de l'Agence nationale de l'habitat** (Anah) en fonction de votre plafond de ressources
- **d'une aide forfaitaire "habiter mieux"** selon vos ressources

CLIQUER : [télécharger plaquette Habiter Mieux](#)

Bienvenue sur monprojet.anah.gouv.fr

Le service en ligne de demande d'aide financière pour améliorer mon habitat

CLIQUER : monprojet.anah.gouv.fr